

LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-ET-MARNE (CAUE 77)

Organisme associé du Conseil général, le CAUE 77 conseille les particuliers, les collectivités et les intercommunalités en matière de paysage, d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

1 COMMENT ÇA MARCHE ?

Le CAUE est un organisme associé au Conseil général de Seine-et-Marne, investi d'une mission de service public. Depuis le 30 juin 2011, il est présidé par Michèle Pélabère, conseillère générale du canton de Claye-Souilly. Il dispose d'un financement autonome lié à la taxe départementale CAUE perçue sur les permis de construire.

2 À QUOI ÇA SERT ?

Le CAUE a pour missions :

- » l'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage ;
- » la formation des maîtres d'œuvre et d'ouvrage et des professionnels intervenant dans ces domaines ;
- » le conseil aux particuliers pour construire, agrandir ou rénover leur habitation ;
- » le conseil aux collectivités locales et aux intercommunalités pour mener leur projet d'urbanisme ;
- » le conseil en matière de politique d'aménagement du territoire auprès de tous les partenaires qui le sollicitent.

3 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Six conseillers (architectes, paysagistes, urbanistes, forestier-arboriste) reçoivent les particuliers uniquement sur rendez-vous. Ils les conseillent dans leur projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation de leur habitat, pour l'aménagement

des abords. Attention : pour rester dans son rôle de conseil, le CAUE ne monte pas les dossiers de permis de construire, ne fait pas le suivi de chantier, n'intervient pas dans les litiges avec une entreprise.

4 L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS

Le CAUE peut apporter son avis en matière de construction, d'aménagement ou de rénovation à la demande des collectivités (communes, département, région) et des intercommunalités. Il les accompagne, par exemple, pour les aider à la programmation d'un équipement ou encore pour réviser un PLU ou pour élaborer un contrat départemental (Clair, C3D, Caducé, rural, Contact...) ou régional.

Plus largement, le CAUE est associé à la politique d'aménagement du territoire et à sa mise en œuvre et participe, à ce titre, aux réunions sur les grands projets en gestation.

5 L'INFORMATION ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Le CAUE organise des sessions d'information à destination des professionnels. En partenariat avec l'École d'architecture de Marne-la-Vallée, il propose des journées d'études sur des thèmes variés (par exemple « Échanges thermiques/échanges économiques, pour penser la ville au prisme de l'énergie », en 2011).

Il organise aussi des conférences, des journées de formation, des démonstrations techniques liées aux composantes végétales des espaces ruraux et urbains : l'arbre, la haie, les arbustes...

6 PARTENARIATS AVEC LES ENSEIGNANTS

Le CAUE propose aux enseignants des formations, des outils et fiches pratiques pour les assister dans leurs projets pédagogiques et s'associe à l'opération Des architectes dans les classes.

7 SEINE-ET-MARNE COULEURS JARDIN

Chaque année, le CAUE recense les jardins publics et privés qui ouvrent exceptionnellement au public à l'occasion de cette manifestation qui se déroule au mois de juin.